

COMMUNE DE SAINT LAURE

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31/05/2023 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal et des Mariages de la commune sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Thierry BASSEUX, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Monique GORCE, Alain MAUBLANT, Christophe MENDES, Lydie TOTAIN.

ABSENTS EXCUSES: Baptiste BARDET donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA, Hassan FENEYROL donne pouvoir à Christophe MENDES, Nicolas GENDRE, Patrick TURLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine BARGIBAUX

N° : 2023/24 : Election des délégués titulaires et suppléants pour les Elections Sénatoriales 2023

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que conformément :

- Au décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- A la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer, aux préfets et aux maires ;
- A la circulaire du 14 avril 2023 ;
- A l'arrêté n°20230787 du 23 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de moins de 1000 habitants du département du Puy-de-Dôme pour l'élection des membres du collège électoral sénatorial,

Chaque conseiller doit procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants sénatoriaux.

Delphine BARGIBAUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Président, après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R. 133 du code électoral, composé par le Maire, Grégory VILLAFRANCA, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Gérard COULAUD, Christian BLANCHARD, Lydie TÔTAIN, Christophe MENDES,

- **Indique** que conformément à l'arrêté préfectoral n°20230787 du 23 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de moins de 1 000 habitants du département du Puy-de-Dôme pour l'élection des membres du collège électoral sénatorial que le Conseil Municipal de Saint-Laure doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de :

- **Procéder** à l'élection des délégués titulaires et suppléants de manière séparée, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Une liste de candidats respectant les règles de candidature a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Monsieur Grégory VILLAFRANCA – délégué titulaire
- Madame Monique DURAND – déléguée titulaire
- Madame Delphine BARGIBAUX – déléguée titulaire
- Monsieur Christian BLANCHARD – délégué suppléant
- Madame Lydie TOTAIN – déléguée suppléante
- Madame Monique GORCE – déléguée suppléante

Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés par le Président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12

Le Conseil Municipal :

+++ DECLARE élus les délégués suivants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- Monsieur Grégory VILLAFRANCA – délégué titulaire
- Madame Monique DURAND – déléguée titulaire
- Madame Delphine BARGIBAUX – déléguée titulaire
- Monsieur Christian BLANCHARD – délégué suppléant
- Madame Lydie TOTAIN – déléguée suppléante
- Madame Monique GORCE – déléguée suppléante

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h41.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		Le Secrétaire de séance, Delphine BARGIBAUX	
--	--	--	--